Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 084-298401712-20240404-2024_006-DE

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION N°2024/006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

DELIBERATION AFFICHEE LE :

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président
Syndic titulaire : LIENS Charles – OLIVIER Denis – BOURNE Véran-DEVINE Marc
Syndic suppléant : CAPELLO Jean Pierre
Excusé : CALVIERE Robert – PELISSIER Laurence - BOUCHET Jean Claude

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

OBJET : INTEGRATION DE PARCELLE

==========

LE PRESIDENT EXPOSE :
Le syndicat a reçu une demande de raccordement sur la commune des Taillades.
La parcelle à intégrer dans le périmètre est celle de :

MR ORTHLIEB Alain AK 0012 2050 m²

La surface totale intégrée soit 2 050 m² étant inférieure à 7% de la totale du périmètre (914 Ha), le syndicat est amené à se prononcer sur l'intégration de cette parcelle dans le périmètre de l'association.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve l'intégration de la parcelle désignée ci-dessus sur la commune des Taillades dans le périmètre de l'association et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY

ASCO CANAL DES CABEDAN NEUF
425, Chemin du Perusier
84300 LES TAILLADES